



## Licenciement pour faute grave

Par **pascalou60**, le **02/08/2013** à **09:02**

bonjour et merci pour votre aides

mon employeur ma licencier pour faute graves les motif sont des facture non payer par les client hors je suis commercial et certaines facture non payer a cause non livre ou erreure de livraison

il m en tien reponsable hors je ne m occupe pas des facture il reclame deux reglement en especes que j ai recu et lui est remis a la caisse au comptable mais comme on a pas de preuve de janvier il me licencie maintenant pour ca

hors il ma embaucher en octobre et la societe a un probleme de tresorries et il essais de cacher un licenciement economique en faute

j ai beaucoup de preuve de mail et attestation clent

merci doi je aller au prudhomme

Par **pepelle2**, le **02/08/2013** à **15:17**

Bonjour,

Personne ne peut répondre à votre place ....

Allez voir un syndicat pour savoir ce qu'il en pense ou un avocat ( il y a des permanences juridiques gratuites dans chaque ville, renseignez vous en mairie).

Par **pat76**, le **02/08/2013** à **15:30**

Bonjour

Votre employeur ne peut vous reprocher le non-paiement de factures par ses clients.

Si il a eu connaissance d'une faute éventuelle de votre part il y a plus de deux mois, il ne peut vous l'opposer pour vous licencier pour faute grave.

Vous avez été convoqué à un entretien préalable?

Vous avez eu une mise à pied conservatoire?

Il y a des délégués du personnel dans la société qui vous emploie?

Par **pascalou60**, le **07/08/2013** à **15:05**

merci oui j ai u un entretien et une mise a pied de 15jour je suis alez voir un conseiller a ce jour je n ai toujour pas mon solde de tout compte ni les derniers document qu elle est le delais les fautes reprochez sont de 4mois

cordialement

Par **pat76**, le **09/08/2013** à **18:38**

Bonjour pascalou

A quelle date à eu lieu chacune des fautes et à quelle date votre employeur en a eu connaissance pour chacune d'entre elles?

Vous avez reçu votre lettre de licenciement?